

Livret des études 2018
École d'architecture
de la ville & des territoires
à Marne-la-Vallée
Habilitation de l'architecte
diplômé d'Etat à l'exercice de
la maîtrise en son nom propre

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), spécifique au droit français, ouvre à ses titulaires la possibilité de porter le titre d'architecte en s'inscrivant à l'Ordre, et d'exercer la maîtrise d'œuvre dans le cadre prévu par la loi du 3 janvier 1977.

Les titulaires de l'HMONP sont les seuls à pouvoir endosser les responsabilités personnelles prévues aux articles 3 et 10 de la loi du 3 janvier 1977.

La formation à l'HMONP est dirigée par Laurence Mayeur et Jean-Thibaut Bernard, architectes DPLG.

Présentation

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre se compose de :

- . 150 heures d'enseignement théoriques, pratiques et techniques dispensées au sein de cinq sessions thématiques et d'une mise en situation professionnelle de
- . six mois minimum à temps plein encadrée dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine ou de deux ans minimum d'une expérience professionnelle significative validée par la commission HMONP de validation des acquis.

La formation comprend également la production écrite d'un mémoire intermédiaire, d'un mémoire professionnel final et une soutenance orale devant un jury. Ce parcours permet la validation de 60 ects.

Les titulaires de l'HMONP peuvent s'inscrire au Tableau de l'Ordre des architectes et porter le titre. Ils ont la capacité d'établir un projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire.

L'HMONP poursuit les objectifs suivants :

- se positionner sur l'enjeu de la responsabilité de l'architecte HMONP,

- développer les capacités critiques et réflexives des candidats sur le métier d'architecte maître d'œuvre,

- permettre aux candidats d'acquérir, d'approfondir et d'actualiser des connaissances dans les trois domaines spécifiques :

. les responsabilités personnelles du maître d'œuvre, la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission, les relations avec les différents partenaires.

. l'économie du projet, les liens avec les acteurs.

. les réglementations et les normes constructives, au regard d'une exigence de la qualité globale architecturale et urbaine.

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre peut se faire dans le cadre de la formation initiale ou dans le cadre de la formation continue. Dans le cadre de la formation initiale, la formation est d'une durée d'un an pour les candidats qui s'inscrivent directement après l'obtention du diplôme d'État d'architecte (DEA).

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre est délivrée par la directrice de l'École nationale supérieure d'architecture au nom de l'État, après décision du jury.

Grille de compétences

La grille de compétences comprend les grandes thématiques et domaines de compétences dispensés par la formation (grille élaborée par le ministère de la Culture).

Le cadre légal de l'exercice de la profession réglementée et les différents modes d'exercice

La profession d'architecte comme profession réglementée. La loi du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture.

Les rôles et missions de l'ordre des architectes et des syndicats d'architectes. Les responsabilités personnelles et professionnelles de l'architecte, les assurances et les risques encourus.

L'environnement professionnel européen et international.

Les différents modes d'exercice

La situation des architectes en France.

L'exercice d'architecte salarié en titre ou l'exercice libéral dans une structure professionnelle d'accueil.

La création et gestion des entreprises d'architecture

Le management d'agence

L'organisation et la gestion des agences : démarche pour l'installation, stratégies d'entreprise, gestion financière et administrative, comptabilité, fiscalité, investissements et amortissements, gestion des ressources humaines, formation professionnelle.

Le droit du travail et le droit social : conventions collectives, négociations, santé au travail, prévention des accidents, hygiène, sécurité, prévention des incendies, relations sociales.

Le management de projet

Le positionnement prospectif de l'agence et gestion de son carnet de commande.

Les méthodes de suivi des projets (organisation et suivi des phases, démarche qualité et développement durable, gestion des documents).

Les missions de la maîtrise d'oeuvre et tous ses acteurs

Les différents marchés

Les marchés publics : mission de base (Loi MOP), missions complémentaires, les marchés privés, les partenaires publics, privés (PPP).

Le déroulement des missions

Le processus de conception du projet

Le management de l'équipe de maîtrise d'oeuvre autour du projet - suivi, validation des phases, outils.

L'analyse du programme - Coût d'objectif et délais du maître d'ouvrage.

Le contexte de l'opération - site - contraintes et contexte réglementaire.

Les études d'esquisse.

Les études d'avant projet.

Les autorisations administratives.

Les études de projet.

Le dossier de consultation des entreprises et l'assistance à la passation des marchés de travaux.

Le processus de réalisation des travaux

Le rôle et responsabilité des différents intervenants sur le chantier.

La période de préparation de chantier et les visas d'exécution.

La direction de l'exécution des travaux : partie organisation et technique (réunions et CR de chantier, contrôle de l'exécution des travaux, avancement et planning, gestion des plans).

La direction de l'exécution des travaux : partie administrative et financière (marchés de travaux, OS et avenants, décomptes, pénalités)

L'assistance aux opérations de réception (PV, levées des réserves, DOE et DGD, parfait achèvement).

La maîtrise des coûts

De l'estimation aux décomptes définitifs.

Le cadre contractuel

Les relations maître d'ouvrage/maître d'œuvre.

Les relations au sein de la maîtrise d'œuvre : les partenariats, la co-traitance, la sous-traitance, le mandataire.

Les pièces contractuelles (AE, CCAP, CCTP, Programme...).

La négociation des contrats.

La méthode de calcul des coûts de revient (coût de production) et prix de vente.

L'analyse de la commande, identification de la mission, élaboration et calcul de l'offre.

La négociation de l'offre, signature et suivi des contrats, avenants et bilan.

L'environnement réglementaire

Les règles d'urbanisme et de construction.

Les règlements techniques.

Les labels et certifications.

Organisation et contenu

La formation s'organise sur deux semestres et compte deux unités d'enseignement.

Semestre 1 (30 ects)

Unité d'enseignement «enseignement technique et pratique» - 30 ects

Semaines thématiques :

- . Session 1 : organisation et gestion de l'agence.
- . Session 2 : responsabilité de l'architecte.
- . Session 3 : normes et réglementations : contexte et matière à innover.
- . Session 4 : maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs.
- . session 5 : chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles.

Ateliers transversaux

Lors de chaque session thématique, une journée est consacrée aux ateliers transversaux. Ils prennent la forme de tables rondes, de soutien à la rédaction du mémoire professionnel, de calcul d'honoraire, de préparation à l'oral et à la gestion du stress, de visites, de sensibilisation à la modélisation des données du bâtiment - MIB- ou BIM. Certains ateliers proposent des séances critiques pour la réalisation d'un portfolio.

Portfolio

Ce support permet aux candidats de communiquer sur leurs travaux. Il sera demandé lors de la soutenance orale et remis aux candidats à l'issue de celle-ci.

Semestre 2 (30 ects)

Unité d'enseignement «mise en situation professionnelle, mémoires, soutenance» - 30 ects

- . Mémoire intermédiaire (5 ects).
- . Mémoire professionnel final (10 ects).
- . Soutenance orale devant le jury de la formation (15 ects).

A l'issue de ce parcours, le candidat valide 60 ects.

Semestre 1

Organisation et gestion de l'agence
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
Sophie Szpirglas
(+ personnalités extérieures) 5

Responsabilité de l'architecte
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
Sophie Szpirglas
(+ personnalités extérieures) 5

**Normes et réglementations :
contexte et matière à innover**
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
(+ personnalités extérieures) 5

**Maîtrise d'ouvrage architecturale
et urbaine**
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
(+ personnalités extérieures) 5

**Chantier : enjeu, organisation,
pilotage, répartition des rôles**
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
(+ personnalités extérieures) 5

Ateliers transversaux
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
(+ personnalités extérieures) 5

**Tables rondes «retour d'expériences»
Préparation à l'oral professionnel et
à la gestion du stress
Visite d'agence d'architecture
Déplacements
Exercices de calcul d'honoraires
Sensibilisation au BIM
Séances critiques relatives au portfolio
Méthodologie du mémoire**

Semestre 2

**Mise en situation professionnelle
dans une structure externe
6 mois minimum à temps plein encadrés
dans les secteurs de la maîtrise d'oeuvre
architecturale et urbaine**

**Mémoire intermédiaire
(+ fiche de suivi mensuel)**
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
Directeurs d'études 5

Mémoire professionnel final
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
Directeurs d'études 10

**Soutenance orale
devant le jury**
Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
Directeurs d'études
Personnalités extérieures 15

Organisation et gestion de l'agence

Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
Sophie Szpirglas

5

Responsabilité de l'architecte

Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard
Sophie Szpirglas

5

Normes et réglementations : contexte et matières à innover

Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard

5

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs

Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard

5

Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles

Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard

5

Ateliers transversaux

Laurence Mayeur
Jean-Thibaut Bernard

5

Semestre 1

Organisation et gestion de l'agence

Coordinateurs :

Laurence Mayeur, Jean-Thibaut Bernard, Sophie Szpirglas

Cette session est considérée comme un séminaire d'ouverture et d'introduction au contexte professionnel. L'exercice de la maîtrise d'œuvre suppose la connaissance du système de production prenant en considération les particularités du produit architectural. Ressources, outils, méthodes, positionnement dans un contexte juridique et réglementaire, autant de choix que devront faire les architectes pour exercer leur activité professionnelle à risque maîtrisé et dans des relations de confiance avec les autres acteurs.

Contenu

Les enseignements s'adressent à l'ensemble des candidats à l'HMONP (nouvellement diplômés, étudiants d'autres écoles d'architecture et relevant de la procédure de la validation d'acquis).

Ils dispensés à l'Ecole de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30.

Les thématiques abordées sont :

- . l'organisation de la profession (loi de 77, code des devoirs professionnels, organisations professionnelles (Ordre, Syndicats, ...)
- . les prospectives et la stratégie : rapport Daugé, observatoire de la profession, champs d'activité pour l'entreprise
- . les acteurs et les intervenants : maîtrise d'ouvrage et intervenants connexes, maîtrise d'œuvre, entreprises
- . la mission de maîtrise d'œuvre : description des enjeux et contenus des éléments de mission normalisés.
- . la comptabilité et la gestion d'agence : notions de comptabilité, système fiscal et social, comptabilité analytique.
- . les modes d'exercices : présentation et analyse comparée des différents statuts (salarial, activité indépendante, sociétés, groupements ...).

Mode d'évaluation

Elle est adaptée en fonction du profil des candidats. Lors de la session Responsabilité de l'architecte, un questionnaire d'investigation est remis aux participants.

Les candidats qui réalisent une mise en situation professionnelle renseignent le questionnaire au fur et à mesure de leur mise en situation professionnelle en observant leur structure d'accueil. Les candidats qui relèvent de la procédure de validation des acquis renseignent le questionnaire soit à partir de leur mise en situation professionnelle soit à partir de leur expérience professionnelle. Le questionnaire est à retourner à l'administration à mi-parcours de la mise en situation professionnelle. Ce travail fait l'objet d'une notation sur 20.

Les candidats qui suivent cette session mais qui ne s'inscrivent pas administrativement au sein de l'HMONP valident uniquement l'assiduité. La session sera validée qu'après l'inscription et le renvoi du questionnaire demandé.

Responsabilité de l'architecte

Coordinateurs :

Laurence Mayeur, Jean-Thibaut Bernard, Sophie Szpirglas

Cette session apporte des éléments d'informations nécessaires à l'organisation d'une activité professionnelle responsable. L'acquisition de ces données organisationnelles, sociales, réglementaires, cumulée avec l'expérience sur le terrain, renforcera à la fois la crédibilité et la sérénité de la pratique future.

Contenu

Les enseignements s'adressent à l'ensemble des candidats à l'HMONP (nouvellement diplômés, étudiants d'autres écoles d'architecture et relevant de la procédure de la validation d'acquis).

Ils dispensés à l'Ecole de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30.

Les thématiques abordées sont :

- . l'organisation de la production ;
- . les gestions des ressources humaines ;
- . la réglementation de la commande publique, le Code des marchés publics et de la loi MOP ;
- . le contrat de maîtrise d'oeuvre ;
- . la rémunération ;
- . l'assurance construction.

Mode d'évaluation

Elle est adaptée en fonction du profil des candidats. Lors de la session Responsabilité de l'architecte, un questionnaire d'investigation est remis aux participants.

Les candidats qui réalisent une mise en situation professionnelle renseignent le questionnaire au fur et à mesure de leur mise en situation professionnelle en observant leur structure d'accueil. Les candidats qui relèvent de la procédure de validation des acquis renseignent le questionnaire soit à partir de leur mise en situation professionnelle soit à partir de leur expérience professionnelle. Le questionnaire est à retourner à l'administration à mi-parcours de la mise en situation professionnelle. Ce travail fait l'objet d'une notation sur 20.

Les candidats qui suivent cette session mais qui ne s'inscrivent pas administrativement au sein de l'HMONP valident uniquement l'assiduité. La session sera validée qu'après l'inscription et le renvoi du questionnaire demandé.

Normes et réglementations contexte et matières à innover

Coordinateurs :

Laurence Mayeur & Jean-Thibaut Bernard

Le cadre normatif est souvent perçu comme une entrave à la créativité de l'architecte. Les lois, les normes et les produits techniques évoluent rapidement. Il ne s'agit pas, pour l'architecte, de connaître les innombrables normes et réglementations, mais d'en comprendre les objectifs. Cette approche maîtrisée des réglementations et des normes permet aux candidats de prendre conscience que la fabrication du projet architectural entraîne un processus itératif constant, au cours duquel des infléchissements ou des remises en cause ne doivent pas compromettre l'intention initiale du maître d'œuvre, mais au contraire l'enrichir, voire devenir « matière à innover ». L'architecte doit proposer de nouvelles solutions. A cette fin, il doit être capable de dialoguer avec les différents acteurs (maître d'ouvrages, bureaux d'études, administrations diverses, industriels du bâtiment, contrôleurs techniques, de sécurité, etc.), pour défendre la qualité architecturale du projet, au service de ses usagers. du récit et de l'explicitation des idées.

Contenu

Lors de cette semaine, de nombreux experts sont invités à développer les thématiques suivantes :

- . l'introduction aux notions de règles, de réglementations, de normes et de labels.
- . la sécurité contre les risques d'incendie : approche générale, le logement, les ERP, les bureaux.
- . l'accessibilité aux personnes en situation de handicaps.
- . les réglementations relatives à l'énergie et leurs évolutions.

Le mercredi est dévolu à l'organisation d'ateliers transversaux. Des visites peuvent être organisées également (Ordre des architectes, visite d'agence...).

Mode d'évaluation

A la fin de chaque session thématique (vendredi), une évaluation sur table (sans accès à internet) de trois heures maximum est organisée. Tous les candidats doivent produire un article manuscrit réflexif, rédigé comme une critique du thème de la semaine, mis en perspective avec l'expérience du candidat au cours de sa MSP ou de son parcours professionnel. L'assiduité (20%) et le travail sur table (80%) font l'objet d'une note qui doit être supérieure ou égale à 10/20 pour obtenir les crédits européens liés aux sessions thématiques. Dans le cas contraire, un travail complémentaire sera demandé au candidat à l'HMONP.

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs

Coordinateurs :

Laurence Mayeur & Jean-Thibaut Bernard

La maîtrise d'ouvrage est souvent considérée par les architectes sortant des écoles comme un frein à la qualité architecturale. Des rencontres en direct et des débats permettent de mieux appréhender leurs attentes. Des recherches récentes montrent que si les architectes souhaitent que les maitres d'ouvrage leur fassent confiance, ces derniers attendent des niveaux de compétence qui ne sont pas toujours atteints pour répondre à l'évolution des demandes. L'exemple du suivi de chantier est caractéristique sur ce sujet, tout comme la maîtrise de l'économie du projet.

Contenu

La session a pour objectif d'explicitier aux candidats les étapes de l'accès à la commande dans ses diverses composantes : du public au privé, le rôle du politique, les SEM, les collectivités territoriales (de la communauté d'agglomération à la commune). Cette semaine permettra de mieux saisir les attentes de la promotion dans sa diversité et les moyens d'assurer une réelle qualité architecturale dans un jeu d'acteurs complexe aux attentes parfois contradictoires. La lecture des bilans financiers, l'élaboration d'un programme, les coûts de travaux sont autant de domaines abordés. La session met également en évidence la nécessité d'une mission transversale entre les différents acteurs afin de mener au mieux la mission de la maîtrise d'œuvre.

Mode d'évaluation

A la fin de chaque session thématique (vendredi), une évaluation sur table (sans accès à internet) de trois heures maximum est organisée. Tous les candidats doivent produire un article manuscrit réflexif, rédigé comme une critique du thème de la semaine, mis en perspective avec l'expérience du candidat au cours de sa MSP ou de son parcours professionnel. L'assiduité (20%) et le travail sur table (80%) font l'objet d'une note qui doit être supérieure ou égale à 10/20 pour obtenir les crédits européens liés aux sessions thématiques. Dans le cas contraire, un travail complémentaire sera demandé au candidat à l'HMONP.

Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles

Coordinateurs :

Laurence Mayeur & Jean-Thibaut Bernard

Cette semaine a pour objectif de sensibiliser l'architecte à la mission de direction de l'exécution des travaux. Cette sensibilisation au suivi de chantier passe par un rappel exhaustif du contenu d'un dossier de consultation des entreprises, dont la constitution consciencieuse doit garantir un déroulement de chantier optimal. Sont ensuite passés en revue l'ensemble des acteurs qui gravitent, de près ou de loin, autour de cette phase cruciale de maîtrise d'œuvre et les différentes étapes du suivi de chantier, de la préparation à la livraison. Cette session permet également de rappeler à l'architecte diplômé d'État les responsabilités endossées afférentes à cette étape de la mission complète de maître d'œuvre.

Contenu

La semaine se déroule sur 5 jours et comprend des visites de chantier. Des intervenants extérieurs (représentant d'une entreprise de BTP, pilote, coordonnateur SPS, ingénieur, architecte praticien) viennent enrichir sous forme de conférences la semaine. Le cours est organisé en deux parties : 1 heure de cours magistral suivi d'un débat avec les candidats à l'HMONP permettant à chacun de prendre la parole.

Les thèmes abordés sont :

la maîtrise d'œuvre d'exécution

- . le contrat d'architecte (VISAS, DET, contrôle architectural, AOR)
- . le rôle des BET, répartition des missions
- . la constitution d'un DCE

l'organisation du chantier

- . les différents acteurs et leurs rôles
- . l'entreprise générale, corps d'Etat séparés
- . la mission d'OPC
- . la période de préparation
- . le planning

le suivi de chantier

- . CR de chantier, synthèses
- . TMA, réception, recollement

le chantier propre

- . HQE, H&E (Cerqual), les normes actuelles
- . AMO environnemental

Les visites de chantier

L'École souhaite mettre l'accent sur la nécessité de découvrir la réalité du chantier au travers de visites de plusieurs chantiers à des échelles et à des niveaux d'avancement différents. Ces visites permettent aux candidats de comprendre les différentes composantes du chantier. Elles ne se substituent pas au suivi de chantier qui doit être proposé au candidat lors de sa mise en situation professionnelle. En effet, lors de sa recherche, le candidat doit s'assurer que le chantier fait partie des pratiques de l'agence afin de bénéficier des compétences du tuteur au sein de la structure d'accueil.

Mode d'évaluation

A la fin de chaque session thématique (vendredi), une évaluation sur table (sans accès à internet) de trois heures maximum est organisée. Tous les candidats doivent produire un article manuscrit réflexif, rédigé comme une critique du thème de la semaine, mis en perspective avec l'expérience du candidat au cours de sa MSP ou de son parcours professionnel. L'assiduité (20%) et le travail sur table (80%) font l'objet d'une note qui doit être supérieure ou égale à 10/20 pour obtenir les crédits européens liés aux sessions thématiques. Dans le cas contraire, un travail complémentaire sera demandé au candidat à l'HMONP.

Ateliers transversaux

Portfolio

Coordinateurs :

Laurence Mayeur & Jean-Thibaut Bernard

Des ateliers sont organisés, le mercredi, lors de chaque session thématique. Ils prennent la forme de tables rondes, de méthodologie du mémoire professionnel, de calcul d'honoraires du temps passé, de préparation à l'oral et à la gestion du stress, d'atelier d'écriture de courriels efficaces, de séances critiques du portfolio...

Le portfolio est le support indispensable qui permet au candidat de communiquer sur ses travaux. Il est un recueil de projets, de réalisations, de références, élaborés dans le cadre de l'enseignement ou au sein d'agences dans lesquelles le candidat a pu évoluer.

Contenu

Les ateliers sont animés par les enseignants responsables de la formation et/ou des experts.

Les candidats sont répartis en petits groupes permettant ainsi des échanges et des débats en fonction de la thématique abordée.

Chaque année, les évaluations des différentes sessions thématiques de la formation permettent de proposer de nouveaux ateliers.

candidat à l'HMONP.

Lors de l'atelier Portfolio, les thèmes suivants sont abordés :

- . la mise en valeur d'une posture personnelle ;
- . la charte graphique ;
- . le choix des documents présentés (plans, image 3D, photographies...) ;
- . la hiérarchisation des documents ;
- . le classement des travaux présentés (par date, par types de programme) ;
- . les supports (papier, fichier PDF, site internet) ;
- . l'évolutivité du portfolio.

Mode d'évaluation

A la fin de chaque session thématique (vendredi), une évaluation sur table (sans accès à internet) de trois heures maximum est organisée. Tous les candidats doivent produire un article manuscrit réflexif, rédigé comme une critique du thème de la semaine, mis en perspective avec l'expérience du candidat au cours de sa MSP ou de son parcours professionnel. L'assiduité (20%) et le travail sur table (80%) font l'objet d'une note qui doit être supérieure ou égale à 10/20 pour obtenir les crédits européens liés aux sessions thématiques. Dans le cas contraire, un travail complémentaire sera demandé au candidat à l'HMONP.

Mode d'évaluation du portfolio

Un mois avant la soutenance, le portfolio est envoyé par la poste au responsable de l'atelier pour validation et notation sur 20.

Lors de la soutenance devant le jury, deux exemplaires papiers sont présentés aux membres du jury puis remis au candidat à l'issue de celle-ci.

Mise en situation professionnelle

6 mois minimum à temps plein encadrés dans les secteurs de la maîtrise d'oeuvre architecturale et urbaine ou dispense

Mémoire intermédiaire

Laurence Mayeur, Jean-Thibaut Bernard + directeur(s) d'études

5

Mémoire professionnel final

Laurence Mayeur, Jean-Thibaut Bernard + directeur(s) d'études

10

Soutenance orale devant le jury

Laurence Mayeur, Jean-Thibaut Bernard + directeur(s) d'études et personnalités extérieures

15

Semestre 2

Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle s'effectue dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine, au sein d'une structure externe en France ou à l'étranger. D'une durée de six mois minimum à temps plein (hors enseignement), elle requiert un contrat de travail (CDD ou CDI) conforme à la réglementation en vigueur. Elle est encadrée au sein de la structure d'accueil par un tuteur et à l'École par un directeur d'études.

Organisation

La mise en situation professionnelle (MSP) fait l'objet :

- . d'une demande d'approbation. Cette étape permet de vérifier que le tuteur est inscrit au Tableau de l'Ordre des architectes, de valider le secteur d'activités, le niveau de rémunération et les objectifs de la formation.
- . d'une convention tripartite signée entre la structure d'accueil, le candidat et l'École ou d'une convention de formation professionnelle continue signée entre la structure d'accueil et l'École (dans le cadre de la formation professionnelle continue).
- . d'un protocole de formation.
- . d'une fiche de suivi mensuel, permettant au tuteur de consigner ses appréciations quant au déroulement de la MSP.

Il veille à l'adéquation des missions confiées au candidat et aux travaux réalisés. Au cours de la MSP, trois rencontres entre le candidat et le directeur d'études sont recommandées.

Pour chaque mémoire, il attribue une note sur 20. Il doit émettre un avis motivé et argumenté pour permettre au candidat un passage devant le jury de la formation.

Remarque :

Le statut d'auto-entrepreneur n'est pas accepté à l'École.

Encadrement pédagogique

Le tuteur

Au sein de la structure d'accueil, la MSP est encadrée par un tuteur qui s'assure des conditions d'accueil et d'insertion du candidat. Il doit suivre le travail demandé et vérifier mensuellement la réalisation des objectifs visés dans la convention. Pendant la durée de la MSP, il consigne ses observations dans la fiche de suivi mensuel.

Le directeur d'études

Le directeur d'études est un enseignant architecte praticien de l'École. Il est en charge du suivi de la MSP et de l'encadrement et évaluation du mémoire intermédiaire et du mémoire professionnel final. Il s'assure que la MSP se déroule dans les conditions prévues par la convention tripartite, qu'elle remplit les attentes d'acquisition de compétences professionnelles dans le cadre de l'apprentissage de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

Mémoires

La formation à l'HMONP compte deux mémoires écrits : un mémoire intermédiaire et un mémoire professionnel final.

Le mémoire intermédiaire (5 ECTS)

Le mémoire intermédiaire est un document écrit, d'une dizaine de pages, qui peut comporter des fiches annexes permettant d'illustrer le propos. Le contenu du mémoire intermédiaire diffère en fonction du parcours du candidat.

Pour les candidats qui effectuent une MSP, le mémoire intermédiaire présente et analyse le positionnement de la structure d'accueil et son mode de fonctionnement. Il est élaboré sur la base du questionnaire d'investigation remis lors des deux premières sessions thématiques de la formation.

Pour les candidats émanant de la procédure de validation des acquis, le mémoire intermédiaire présente et porte un premier regard critique sur le parcours du candidat et annonce une problématique qui sera développée dans le mémoire professionnel final.

Le mémoire professionnel final (10 ECTS)

Suite au mémoire intermédiaire, le candidat produit un mémoire professionnel final, document descriptif, analytique et prospectif, qui développe une problématique de son choix. Il s'articule à son expérience professionnelle ou à son projet professionnel. Le mémoire professionnel final est un document d'une vingtaine de pages maximum (60 000 signes) sans les annexes. Il est signé par la structure d'accueil.

Les exigences et les attendus

Le mémoire professionnel final a pour objectif de proposer un positionnement critique et personnel sur la pratique de la maîtrise d'œuvre. Il met en perspective le travail effectué pendant la MSP ou lors du parcours professionnel avec une réflexion plus générale sur les conditions d'exercice de la profession.

Ce travail doit montrer comment sont mis en pratique les enseignements dispensés au cours de la formation. Le candidat est également invité à réfléchir sur des hypothèses de projet professionnel, à court et à moyen terme.

Mode d'évaluation

Le mémoire intermédiaire fait l'objet d'une notation sur 20 délivrée par le directeur d'études. Une note supérieure ou égale à 10 permet l'obtention de 5 ECTS.

Le mémoire professionnel final fait l'objet également d'une notation sur 20 par le directeur d'études. Une note supérieure ou égale à 10 permet l'obtention de 10 ECTS.

Soutenance orale

La formation se conclut par une soutenance orale devant un jury. Celui-ci se compose d'au moins cinq membres, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'HMONP.

La soutenance

Lors de la soutenance, les membres du jury doivent appréhender les acquis de la formation à l'HMONP du candidat, la réalisation des objectifs fixés dans le protocole de formation et la maîtrise des connaissances, conformément à l'article 7 de l'arrêté d'HMONP. A l'issue de la soutenance, le candidat est accepté ou refusé.

Le déroulement

La soutenance se déroule en trois ou quatre temps :

- . une présentation succincte de cinq minutes de la structure d'accueil et des modalités de suivi et d'encadrement mises en place lors de la MSP ;
- . une présentation de quinze minutes du candidat relative à sa MSP ou son parcours professionnel, de sa problématique quant à sa vision de l'exercice de la profession et l'hypothèse de projet professionnel en son nom propre ;
- . un échange de vingt minutes avec les membres du jury ;
- . une délibération de quinze minutes du jury à huit clos.

L'utilisation d'un support projeté est autorisée.

L'habilitation

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'oeuvre en son nom propre est délivrée par la directrice de l'École, au nom de l'État, après décision du jury.

Cadre réglementaire

- . ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession d'architecte (journal officiel du 6 septembre 2005).
- . décret n°98-2 du 2 janvier 1998 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux études d'architecture.
- . décret n°2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture.
- . arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux modalités d'inscription dans les écoles nationales supérieures d'architecture.
- . arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.
- . arrêté du 24 novembre 2015 habilitant l'école nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre pour une durée de cinq années à compter de la rentrée universitaire 2015-2016.

Acronymes utilisés

- . CDD : contrat à durée déterminée
- . CDI : contrat à durée indéterminée
- . CNOA : Conseil national de l'Ordre des Architectes
- . DEA : diplôme d'état en architecture
- . HMONP : habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre
- . LMD : licence, master, doctorat
- . MSP : mise en situation professionnelle
- . VA : validation des acquis